

**COMPTE-RENDU DE SEANCE**  
**DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DE SOMMANT**

**-Réunion du 19 mars 2012-**

**Etaient présents :** Mme Françoise Maupin, M. Gilbert Desmorieux, adjoints,  
Mme Murielle Boucher, MM. Ludovic Barnay, Frédéric Jacquelin, Sylvain Labille

**Excusés :** Mme Catherine Mortelecque, M. Jacques Brouwet.

**Absents :** MM. Pascal Gibert, Bernard Santiana.

**Secrétaire de séance :** M. Sylvain Labille.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

- Approuve le compte-rendu du 13 février 2012.
- Approuve, en l'absence du Maire, le compte administratif 2011 de la commune:  
Fonctionnement dépenses : 234 830.47€  
Fonctionnement recettes : 185 836.79€  
Investissement dépenses : 48 963.78€  
Investissement recettes : 189 910.36€.
- Approuve le compte de gestion 2011 qui est conforme au compte administratif 2011 de la commune.
- Décide de baisser (1 abstention) le taux des trois taxes directes locales pour l'année 2012.

Taxe d'habitation :	8.34%
Taxe foncière (bâti) :	11.56%
Taxe foncière (non bâti) :	29.84%.
- Décide d'affecter la somme de :  
Section fonctionnement / Recettes : cpte 002 : 125 717 €  
Section investissement / Recettes : cpte 001 : 109 378 €.
- Décide de voter le budget communal primitif 2012 qui s'équilibre comme suit :  
-Fonctionnement dépenses et recettes : 314 023€  
-Investissement dépenses et recettes : 193 900€.
- En l'absence de Monsieur le Maire, approuve, le compte administratif 2011 du budget annexe lotissement :  
Fonctionnement/Investissement : Aucunes opérations de dépenses ni de recettes effectuées sur le budget annexe lotissement 2011.
- Approuve le compte de gestion 2011 du budget annexe lotissement qui est conforme au compte administratif 2011 du budget annexe.
- Décide de voter le budget annexe lotissement 2012 qui s'équilibre comme suit :  
-Fonctionnement dépenses et recettes : 400 000€  
-Investissement dépenses et recettes : 200 000€.

- Décide de confier à l'ONF les travaux sylvicoles de la forêt sectionale de Sommant pour un montant de 1170 € HT.
- Décide de fixer la redevance d'occupation du domaine public par les réseaux et installations de télécommunication, aux montants « plafonds » fixés par le décret du 27 décembre 2005, actualisés pour 2012 aux montants suivants :
  - En souterrain : 38.68 € X 3.271 = 126.52 €
  - En aérien : 51.58 € X 8.940 = 461.13 €
  - Cabine téléphonique : 1.55m<sup>2</sup> X 25.79 € = 39.97 €

SOIT UN TOTAL DE REDEVANCE DE 627.62 €.
- Décide d'aménager une partie de l'espace public au Plan d'eau de Valogne, accepte le devis d'un montant de 33200 € HT, demande une subvention au Conseil Général, au titre du PIIC 2012, et sollicite la subvention FEADER, Amélioration de l'offre touristique (dispositif n°313-2) au taux plafond pour le financement de ces travaux.
- Suite à lecture du courrier des locataires du logement communal, Le Conseil Municipal demande à la société SCABB, constructeur du pavillon communal de dédommager M. B et Melle D à hauteur de 211.70 €. Somme correspondante aux litres perdus pendant cette fuite, et charge Monsieur le Maire à demander cette somme auprès du constructeur afin de rembourser les locataires qui ont payé cette somme à tort et à émettre, par la suite, un titre de la somme correspondante aux locataires.
- Désigne, pour représenter la commune de Sommant dans le cadre de la politique d'accueil des nouvelles populations dans l'autunois, les référents suivants:
  - Madame MAUPIN Françoise, adjointe,
  - Madame BOUCHER Murielle, conseillère municipale,
  - Monsieur PIERRE Jean-Baptiste, maire.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.*

***Le Maire,***

***Jean-Baptiste PIERRE.***

***Les Adjoints,***

***Les Conseillers,***